Cesr FRC 343

pièce girondine

CONVENTION NATIONALE.

ADRESSE
DES FÉDÉRÉS
DE DIVERS DÉPARTEMENS
RÉUNIS A PARIS;

Imprimée par ordre de la Convention nationale, & envoyée aux 84 Départemens.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

DES fédérés de divers départemens, réunis à Paris pour le maintien de la liberté & de l'égalité contre toute espèce de tyrannie, demandent à partager avec les citoyens de cette ville la garde des Représentans du peuple français. — C'est ici, c'est en se pressant autour des pères de la patrie qu'ils attendront leurs frères des autres départemens : ils veulent ne sortir de cette enceinte que lorsque les anarchistes seront soumis ou vaincus. — Les hommes du 2 septembre peuvent se présenter ; ils trouveront une partie

Revolution

4 M+W 773

des hommes du 10 août. C'eſt un cartel que la vertu donne au crime.

Repréſentans, nous n'avons pu contenir plus long-temps notre indignation. — Votre liberté menacée préſage l'anéantiſſement de la liberté publique, — & nous ſerions les plus vils des hommes, ſi, contre le vœu de nos départemens, tranquilles dans nos quartiers, nous laiſſions exécuter les barbares complots d'une faction qui ne craint plus de ſe montrer à découvert. — Ils veulent porter de nouveau le poignard dans le ſein de leurs concitoyens, & ſans doute livrer cette ſuperbe ville au pillage. Les lâches ont-ils oublié que nous ſommes ici? Vainement ils ont tenté de nous faire quitter Paris, de nous tromper par leurs menſonges, de nous ſéduire par leurs careſſes, de nous diviſer par leurs perfides inſinuations: ils ne ſont pas aſſez adroits, & nous ne ſommes pas aſſez ſtupides pour que la trame de leurs infames complots nous ait échappé.

Nos griefs, Repréſentans, ſont ceux de la patrie offenſée. — Chaque jour, les départemens indignés vous demandent juſtice. On a envenimé dans le temps la demande d'une force départementale; on a voulu faire enviſager comme des tyrans ceux d'entre vous qui ne vouloient pas le règne des aſſaſſins; cependant on raſſuroit la France endormie ſur votre liberté, tandis qu'on vous tenoit ſous le couteau. Ces temps ont-ils changé? la ſouveraineté nationale, la fortune publique, l'exiſtence, les propriétés des citoyens ſont-elles en ſureté? non. — Nous avons le courage de le dire.

Aux premières machinations ont ſuccédé des complots plus liberticides: cinquante ou ſoixante factieux qui ſe ſont conſtitués en tyrannie permanente dans quelques-unes des ſections de la quatre-vingt-quatrième partie de la République, rivaliſant d'extravagance, ſont venus à cette barre vous preſcrire ce qu'ils appelloient la volonté du ſouverain. — Après, une ſection s'eſt déclarée en inſurrection. —

Une autre a juré de verſer tout ſon ſang pour l'exécution d'un arrêt qu'elle vous dictoit. — Une autre, plus audacieuſe, & croyant ſans doute le conjuration aſſez avancée, appeloit ouvertement un maître, ſous le titre de défenſeur officieux de la République. — Une autre enfin ſubſtituant ſon opinion ſéditieuſe aux décrets de la Convention, a propoſé de créer dans les ſections un comité qu'ils appellent de ſurveillance, & que nous appelons nous de proſcription. — Nous avons vu, & nous en avons frémi, nous avons vu des tribunes forcenées injurier nos Repréſentans, les menacer de la hache, & mériter ainſi les baſſes flatteries & peut-être l'impur ſalaire dont on paye leurs fureurs. — Nous avons lu ces infames écrits colportés & proclamés aux portes même de la Convention, dans leſquels vous étiez nominativement outragés, dans leſquels votre expulſion prochaine étoit annoncée comme une meſure de ſalut public. — Nous avons entendu, autour de cette enceinte, les ſuppôts de l'anarchie, les apôtres de l'aſſaſſinat, vous couvrir d'injures à votre paſſage, & vous annoncer que cinq cents de vos têtes rouleroient bientôt à leurs pieds. — France, France, n'aurois-tu nommé des repréſentans que pour les envoyer à la boucherie? — Communes auxquelles nous appartenons, quel compte n'auriez-vous pas à nous demander de notre lâcheté ou notre perfidie!

Repréſentans, vous avez tout ſouffert, parce que vous n'êtes pas libres. — La force publique eſt déſorganiſée, les poignards intimident les bons citoyens, ils ſoupirent après la fin de l'anarchie qui dévore cette immenſe cité; ils cimenteroient volontiers de leur ſang le retour de l'ordre & le règne des loix; — mais il leur manque un centre de réunion; c'eſt à vous à le leur indiquer. — Et quel point de ralliement plus naturel que leurs amis, leurs frères les fédérés des départemens, ſe ſerrant autour de vous? Ils ſont en marche; ils accourent de toutes

593

Paris. — Nous qui les avons devancés, nous réclamons leurs droits & les nôtres: dans les circonstances critiques où nous sommes, au milieu de l'agitation que l'on veut propager, au milieu des scélérats qui vous insultent, notre devoir est de sauver vous & la patrie. — C'est notre serment: il est prononcé par des hommes qui connoissent le prix de la liberté, & qui, s'il le faut, mourront pour elle, mais sur les cadavres des factieux.

Nous finissons en vous demandant de nous admettre à concourir avec les citoyens de Paris à la garde de cette enceinte. Si c'est un honneur, nous devons y participer; s'il existe des dangers, nous devons les partager.

Et pour répondre en un instant aux calomnies que les anarchistes se plaisent à répandre contre nous, nous réitérons ici le serment que nous avons prêté le 6 de ce mois entre les mains de la Municipalité de Paris.

Nous jurons de maintenir la souveraineté du Peuple français, l'unité & l'indivisibilité de la République, & d'immoler tout traître & conspirateur qui oseroit y porter atteinte.

Signé, ROUMIEU, fédéré; BRÉMOND, fédéré; JOSEPH BRUNET, fédéré; JOSEPH-AUGUSTE PETIT, fédéré; P. ANDRÉ; ALOUISEL.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.